



Programme de formation

Passerelle VTC vers TAXI (mobilité professionnelle)

Version C 2026-07-09 / validité 07/2027

Code CPF / RS ou RNCP

Objectifs :

Devenir chauffeur de taxi

Public concerné et prérequis :

Toute personne ayant le permis voiture non probatoire (plus de 2 ou 3 ans) amenée à utiliser un véhicule taxi. Lire, écrire le français.

Avis médical favorable

Avoir été admis aux épreuves d'admissibilité VTC depuis moins de 3 ans.

Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire

Délai d'inscription : 15 jours avant l'entrée en formation sur dossier complet

Qualification des intervenants :

Formateur conducteur de taxis et experts en sécurité routière.

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques - Démonstrations par le formateur. - Exercices d'apprentissage avec corrections par le formateur. - Ordinateur portable, Vidéo projecteur - Chaque stagiaire recevra des dossiers de formation qu'il gardera à l'issue de la formation.

- Exercice pratique sur véhicules équipés en Taxi et taximètre

- Lieu de Formation: VANNES

Durée, effectifs :

49 heures.

0 stagiaires.

Programme :

PARTIE THEORIQUE (Admissibilité) : Connaissance du territoire et de la réglementation locale et Réglementation nationale de l'activité taxis et gestion propre à l'activité

PARTIE PRATIQUE (Admission) :

Accueil de clientèle

Construction d'un parcours

Etablissement de devis

Circulation

Etablissement d'une facture

Examen accompagné et organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Morbihan

Délai d'inscription : 15 jours avant l'entrée en formation sur dossier complet

LE GACQUE FORMATION

41 Rue du Lieutenant Fromentin 56000 VANNES

Tél. 02.97.68.41.00 – legacque.gwenola@orange.fr

SA au capital de 76225 € – RCS VANNES B392347092 – SIRET 39234709200026 – NAF 8553Z –

N°DA 535 604 567 56



Programme de formation

Passerelle VTC vers TAXI (mobilité professionnelle)

Version C 2026-07-09 / validité 07/2027

Code CPF / RS ou RNCP

Débouchées métiers : conducteur de Taxi

Validité de module : en cas d'échec à cet examen, la partie Admissibilité est valable 1 an avec possibilité d'un rattrapage sur la partie Admission

Modalités d'évaluation des acquis :

Examen admissibilité et Admission

Sanction visée :

Attestation de fin de formation et diplôme

Examen accompagné et organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Morbihan sous forme de QCM + examen pratique sur véhicule équipé

code RS 5637

Formation certifiée par le ministère de la Transition Ecologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche le 01/01/2022

Matériel stagiaire si nécessaire :

Aucun

Accessibilité aux PMR à la formation : Accessibilité aux PMR à la formation : Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter

Taux de satisfaction de la formation (année en cours) : 100%

Taux de réussite à la formation (année en cours) : 100%

LE GACQUE FORMATION

41 Rue du Lieutenant Fromentin 56000 VANNES

Tél. 02.97.68.41.00 – legacque.gwenola@orange.fr

SA au capital de 76225 € – RCS VANNES B392347092 – SIRET 39234709200026 – NAF 8553Z –
N°DA 535 604 567 56



Programme de formation

Passerelle VTC vers TAXI (mobilité professionnelle)

Version C 2026-07-09 / validité 07/2027

Code CPF / RS ou RNCP

Notre Organisme de Formation, en fonction des besoins des bénéficiaires, est en capacité d'adapter le contenu, l'accompagnement, le suivi à la prestation de formation tout en respectant le programme dispensé.

LE GACQUE FORMATION

41 Rue du Lieutenant Fromentin 56000 VANNES

Tél. 02.97.68.41.00 – legacque.gwenola@orange.fr

SA au capital de 76225 € – RCS VANNES B392347092 – SIRET 39234709200026 – NAF 8553Z –

N°DA 535 604 567 56